

# Thionville côté nature

## Les petites bêtes

### CONCOURS

*« La biodiversité sous toutes ses formes »*

#### Article 1 : Contexte

Dans le cadre de la manifestation Thionville côté nature « Les petites bêtes » se déroulant du 24/05 au 28/05/2023, la ville de Thionville organise un concours photographique dont le thème principal porte sur :

#### « La biodiversité »

Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer et mettre en valeur la diversité de la nature et son interaction avec leur environnement sous toutes ses formes sur la commune de Thionville (mares, forêt, faune, flore...).

#### Article 2 : Participation

La participation à ce concours est gratuite et ouverte aux seuls photographes amateurs, chaque participation doit être individuelle.

#### - Le concours photo se compose de trois catégories :

- ✓ Catégorie « enfants » : entre 8 et 12 ans (nécessite l'accord de leur représentant légal),
- ✓ Catégorie « ados » : entre 13 et 17 ans (nécessite l'accord de leur représentant légal),
- ✓ Catégorie « adultes » : 18 ans et plus.

- A chaque photographie devra être associée une légende comportant les éléments suivants : nom, prénom et âge du photographe, le titre de l'œuvre et la ville de résidence.

Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

- En participant au concours, la personne certifie que la photographie ne présente aucune manipulation ni trucage (photomontage, filtre,...).

- Les clichés devront impérativement se rapporter au thème du concours : « la biodiversité ».

- Les participants ne pourront envoyer qu'une seule photographie.

- Il est obligatoire que le ou la participant(e) soit l'auteur(e) de la photographie et que la photographie présentée n'ait pas déjà été primée dans un autre concours.
- Les participants s'engagent à proposer une photographie dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui est, d'une manière générale, conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Il est interdit de faire parvenir des images à caractère religieux ou pornographique. En cas de violation de ces règles, la ville de Thionville se réserve le droit d'annuler l'inscription du participant.

### **Article 3 : Modalités de participation et Calendrier**

- La photographie est à envoyer par mail à l'adresse suivante : [cadredevie@mairie-thionville.fr](mailto:cadredevie@mairie-thionville.fr)
- La date de clôture d'envoi des photographies est fixée au plus tard le Jeudi 31 août 2023 à minuit. Les emails reçus après la date de fin ne pourront pas être pris en compte.

### **Article 4 : Sélection et jury**

Les photos seront sélectionnées par un jury de la Ville de Thionville et des partenaires de la manifestation Thionville côté nature à raison de 2 par catégorie.

Les critères pris en compte seront :

- Respect du thème (note de 0 à 5)
- Originalité, esthétique (note de 0 à 5)
- Qualité artistique et technique (note de 0 à 5)

Le jury sera composé : 2 élus, 3 agents de la Ville de Thionville (Direction de la Communication, Direction Cadre de Vie) et 2 partenaires associatifs. Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Ce jury aura en charge la sélection des photographies retenues selon des critères thématiques, originalité-esthétique et artistique-technique. Pour ne pas influencer le jury, les photographies seront proposées de manière anonyme.

La composition du jury est susceptible d'être modifiée en fonction des disponibilités respectives de ses membres.

### **Article 5 : Lauréats**

Les lauréats seront avertis personnellement des résultats par courriel ou par téléphone au cours du mois de septembre 2023.

Les résultats seront publiés sur les réseaux et le site internet de la Ville avec le nom des gagnants et leur œuvre. Ils seront contactés par la Ville de Thionville qui leur remettra un lot.

### **Article 6 : Droit**

La Ville de Thionville est libre d'utiliser les photos gagnantes comme elle le jugera utile pour son action. Les participants au présent concours autorisent la commune à utiliser leur photo à usage anonyme pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée à la préservation de la biodiversité et à son développement (y compris exposition ou publication).

La Ville Thionville se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Elle se réserve également le droit de trancher souverainement toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

#### **Article 7 :**

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation du règlement.

#### **Article 8 : Données personnelles**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée, les participants sont informés que les données récoltées font l'objet d'un traitement informatique et seront conservées jusqu'à la remise des lots aux gagnants. Les participants à ce concours sont informés qu'ils disposent notamment d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse de la commune : Mairie de Thionville « Service Commun des Affaires Juridiques » rue Georges Ditsch 57100 Thionville ou par courriel à l'adresse [dpo@mairie-thionville.fr](mailto:dpo@mairie-thionville.fr).